

CANDRIAM MM LONG/SHORT GLOBAL

FONDS COMMUN DE PLACEMENT(FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 décembre 2022

Myria Asset Management
GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	10
Rapport d'activité de l'OPCVM Maître	14
Rapport certifié du commissaire aux comptes	17

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 décembre 2022**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Gestionnaire financier par délégation : CANDRIAM

Agréé par la CSSF le 1er Avril 2004 en tant que société de gestion d'OPCVM sous le numéro S00000626 et inscrite depuis le 3 juillet 2014 en tant qu'AIFM sous le numéro A00000634
Siège social : SERENITY – Bloc B / 19-21 route d'Arlon / L-8009 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg)

La gestion financière est assurée directement par CANDRIAM et/ou par une ou plusieurs de ses succursales et notamment :

Candriam – Succursale Française

40, rue Washington 75408 Paris Cedex 08

Candriam – Belgian Branch

Avenue des Arts 58 / 1000 Brussels (Belgique)

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge – France
Adresse postale : 12 place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX - France

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge – France
Adresse postale : 12 place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX - France

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSE AUDIT, représenté par Monsieur Amaury COUPLEZ

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :

- part C EUR : FR0010234898
- Part F EUR : FR0000974412
- part M EUR : FR0010234914
- part I EUR : FR0011591056
- part K EUR : FR0011591049
- part I USD H : FR0010922500
- part F USD H : FR0010501072

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : Fonds de multigestion alternative

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est la recherche d'un gain absolu et d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à l'indice de référence propre à chacune des différentes catégories de parts (€STR Capitalisé pour les parts libellées en Euro, EFFF Capitalisé + pour les parts libellées en USD) sur la durée de placement recommandée, avec un objectif de volatilité annuelle moyenne de 5% (8% au maximum), principalement par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement mettant en oeuvre des stratégies de gestion alternative.

Le gérant ne peut contracter d'obligation de résultats. L'objectif mentionné est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché de la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité.

- pour les parts C EUR, F EUR, M EUR, I EUR et K EUR : €STR Capitalisé Il représente le taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunts au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro.

Il est fourni par European Money Markets Institute qui est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 34 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n°596/2014.

Il est disponible sur le site Internet <https://www.emmi-benchmarks.eu>

- pour les parts I USD H et F USD H : Effective Federal Funds Rate Capitalisé – EFFF ou Fed Fund. Il représente le taux auquel les institutions de dépôt négocient entre elles les fonds fédéraux (soldes en USD détenus auprès des banques de la Réserve fédérale) au jour le jour ;

Il est fourni par Federal Reserve Bank of New York (New York Fed)

Il est disponible sur le site Internet : <https://apps.newyorkfed.org/markets/autorates/fed%20funds>

La Société de Gestion délégataire a mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. La Société de Gestion délégataire, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège social de la Société de Gestion délégataire.

La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de ces indicateurs.

Le FCP n'est pas un OPC indiciel.

La performance du FCP sera calculée en cohérence avec la valorisation du portefeuille.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Ce fonds est classifié Article 6 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il ne prend pas particulièrement en compte une analyse des aspects ESG et plus précisément, le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne promeut pas spécifiquement des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Les investissements du FCP concernent des OPC ou fonds d'investissement utilisant tous les différents types de gestion alternative (long/short « acheteur/vendeur), systématique, discrétionnaire, relative value, arbitrage, etc. mais principalement les gestions « long/short) ou de gestion classique (long only) appliquées à toutes classes d'actifs financiers et principalement aux marchés actions. Les investissements du FCP sont diversifiés, en termes de marchés, de méthodologies de gestion et de gérants. Le FCP ne pourra pas investir plus de 10% de l'actif net dans un seul OPC ou fonds d'investissement sous-jacent de gestion alternative. La gestion est diversifiée et discrétionnaire selon les anticipations du gérant.

Le FCP investit principalement dans des OPC ou fonds d'investissement ayant recours aux stratégies dites « long/short », et à moindre degré dans d'autres stratégies de gestion alternative. Le FCP pourra également avoir recours à de nouveaux outils de gestion.

Les stratégies « long/short » (« acheteur/vendeur ») ont pour caractéristique principale de gérer simultanément (a) des positions « long » (« acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et (b) des positions « short » (« vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte. Part de l'actif : de 0 à 100%.

Les stratégies « arbitrage/relative value » ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs. Ces stratégies portent sur des actions, des obligations convertibles, d'autres instruments de taux, etc. Part de l'actif : de 0 à 30%.

Les stratégies « long only » visent à prendre des positions directionnelles sur toutes classes d'actifs et plus particulièrement sur les actions. Part de l'actif : de 0 à 20%.

Les stratégies et les OPC ou fonds d'investissement sous-jacents sont sélectionnés au moyen d'un processus structuré, géré en interne par le délégataire de gestion financière Candriam. Ce processus s'inscrit en permanence dans l'analyse macro-économique des marchés financiers. Il fait intervenir des critères quantitatifs et qualitatifs dans la sélection des stratégies et des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents.

A la fois pour les investissements gérés en direct et/ou les fonds sous-jacents, le fonds ne prend pas systématiquement en compte les principaux impacts négatifs sur la durabilité pour l'une ou l'autre des possibles raisons suivantes :

- Tout ou partie des entreprises émettrices ne fournissent pas suffisamment de données PAI,
- L'élément PAI n'est pas considéré comme un élément prédominant dans le processus d'investissement du fonds,
- Le fonds utilise des produits dérivés pour lesquels le traitement des éléments PAI n'est pas encore défini et normalisé".
- Les fonds sous-jacents peuvent ne pas prendre en compte les principales incidences négatives sur la durabilité telles que définies par la Société de Gestion et/ou le délégataire.

Alignement sur la taxonomie

Pour les fonds n'ayant pas d'objectif d'investissement durable et qui ne promeuvent pas spécifiquement des caractéristiques environnementales et/ou sociales, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour obtenir plus d'information, merci de consulter le code de transparence sur le site de la Société de Gestion déléataire :

<https://www.candriam.com/en/private/market-insights/sri-publications/#transparency>

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Il ne promeut aucun investissement durable : ni d'objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans la stratégie d'investissement et il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité. La stratégie de gestion de ce fonds est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du Fonds BFM JSS Multi-Actifs Fund, les risques pour le porteur sont les suivants :

Sur une période correspondant à l'horizon de placement recommandé (5 ans), le profil général de risque, mesuré en termes de volatilité, est relativement réduit, comparé à la volatilité des marchés financiers actions, en raison de la diversité des stratégies et des gérants auxquels le FCP a recours ainsi qu'en raison de la diversité des marchés géographiques sur lesquels ces gérants interviennent.

Le FCP est exposé à divers types de risques (voir ci-dessous) qui se matérialisent rarement simultanément, en raison de sa nature de fonds de fonds. Par ailleurs, ces différents types de risque affectent certaines stratégies plus que d'autres, à des degrés divers dans le temps et dans des proportions variables selon les gérants au sein d'une même stratégie. Pour tous les types de risque indiqués ci-dessous, leur matérialisation se traduirait par une baisse possible de la valeur liquidative.

Risques portant sur les actifs sous-jacents :

➤ **Risque de perte en capital**

Risque de baisse de la VL consécutive à la matérialisation de l'un ou de plusieurs des risques indiqués ci-dessus. Dans un tel cas, un porteur n'est pas assuré de retrouver le capital initialement investi. Ce risque existe mais est réduit par la grande diversification du portefeuille des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents.

➤ **Risque de marché**

Le risque lié à une baisse généralisée des marchés financiers, actions et/ou obligataires.

➤ **Risque de liquidité**

Risque lié à une forte baisse (ou même à la disparition) de la demande pour un actif ou une classe d'actifs, se traduisant par une chute de la valeur du ou des actifs concernés.

➤ **Risque de taux**

Risque lié à des variations du niveau des taux d'intérêt. Cette catégorie de risque peut affecter la plupart des stratégies d'arbitrage que le FCP utilise.

➤ **Risque de volatilité**

Risque lié à une variation de la volatilité des marchés financiers. Ce risque concerne principalement les OPC ou fonds d'investissement sous-jacents du FCP ayant recours à des stratégies d'arbitrage.

➤ **Risque de change**

Risque lié aux fluctuations des taux de change. L'investisseur est exposé, directement ou indirectement au risque de change, mais la société de gestion se réserve la possibilité de procéder à des couvertures de change. Par ailleurs, les catégories de parts libellées en devises différentes de la devise de référence du portefeuille du FCP feront l'objet d'une couverture, qui tendra à être totale et systématique, du risque de change.

➤ **Risque de crédit**

Risque lié à une détérioration de la capacité pour un débiteur de faire face à ses engagements. Cette catégorie de risque peut affecter certaines stratégies de gestion alternative auxquelles le FCP a recours (arbitrage actions, arbitrage événements/fusions).

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux, etc.). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

➤ **Risque de modification de l'indice de référence par le fournisseur de cet indice**

L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'entière discrétion du fournisseur d'indice de référence de décider et ainsi de modifier les caractéristiques de l'indice de référence concerné pour lequel il agit en tant que sponsor. Selon les termes du contrat de licence, un fournisseur d'indices peut ne pas être tenu de fournir aux détenteurs de licence qui utilisent l'indice de référence concerné un préavis suffisant de toute modification apportée à cet indice de référence. En conséquence, la Société de Gestion ne sera pas nécessairement en mesure d'informer à l'avance les porteurs de parts du fonds des changements apportés aux caractéristiques de l'indice de référence concerné par le fournisseur d'indice.

➤ **Risque en matière de durabilité**

Le risque de durabilité fait référence à tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille.

Les risques de durabilité peuvent être subdivisés en 3 catégories :

- Environnemental : des évènements environnementaux peuvent créer des risques physiques pour les entreprises du portefeuille. Ces évènements pourraient par exemple découler des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité, du changement de la chimie des océans, etc. Outre les risques physiques, les entreprises pourraient aussi être impactées négativement par des mesures d'atténuation adoptées en vue de faire face aux risques environnementaux. Ces risques d'atténuation impacteront différemment les entreprises selon leur exposition aux risques susmentionnés et leur adaptation à ceux-ci.
- Social : renvoie aux facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la façon dont les entreprises gèrent leur impact sur la société. Les questions relatives à l'égalité des genres, aux politiques de rémunération, à la santé et la sécurité et aux risques associés aux conditions de travail en général relèvent de la dimension sociale. Les risques de violation des droits humains ou des droits du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement font également partie de la dimension sociale.
- De gouvernance : Ces aspects sont liés aux structures de gouvernance telles que l'indépendance du conseil d'administration, les structures de gestion, les relations avec les travailleurs, la rémunération et la conformité ou les pratiques fiscales. Les risques liés à la gouvernance ont comme point commun qu'ils proviennent d'un défaut de surveillance de l'entreprise et/ou de l'absence d'incitant poussant la direction de l'entreprise à faire respecter des normes élevées en matière de gouvernance.

Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes. Si un événement imprévu survient chez un émetteur spécifique tel qu'une grève du personnel, ou plus généralement une catastrophe environnementale, cet événement peut avoir un impact négatif sur la performance du portefeuille. Par ailleurs, les émetteurs adaptant leurs activités et/ou politiques peuvent être moins exposés au risque de durabilité.

Afin de gérer l'exposition au risque, les mesures d'atténuation peuvent être les suivantes :

- exclusion d'activités ou d'émetteurs controversés
- exclusion d'émetteurs sur la base de critères durables
- intégration des risques de durabilité dans la sélection des émetteurs ou le poids des émetteurs dans le portefeuille
- engagement et saine gestion des émetteurs

Le cas échéant, ces mesures d'atténuation sont décrites dans la section du prospectus consacrée à la politique d'investissement du fonds.

GARANTIE OU PROTECTION

Non applicable

Le FCP est régi par les lois et règlements applicables aux organismes de placement collectifs.

Les principaux droits et obligations des porteurs sont indiqués dans la documentation réglementaire de l'OPC.

Tout litige lié à l'investissement dans l'OPC est soumis au droit français et à la compétence des juridictions françaises.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra aussi occasionnellement et à titre accessoire investir directement dans des valeurs mobilières françaises ou internationales, pour faire face ponctuellement à une insuffisance d'opportunités d'investissement dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement correspondant aux objectifs de gestion du FCP.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra aussi occasionnellement et à titre accessoire investir directement dans des obligations et autres titres de créances, de toute zone géographique, de tout rating, de tout secteur, de toute capitalisation et dont l'utilisation est cohérente avec ses objectifs de gestion, pour faire face ponctuellement à une insuffisance d'opportunités d'investissement dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement correspondant aux objectifs de gestion du FCP.

Actions et parts d'OPCM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

- jusqu'à la totalité de son actif en parts ou actions d'OPCVM, de droit français ou européen, relevant de la directive 2009/65/CE,
- jusqu'à la totalité de son actif net en parts ou actions de FIA de droit français,
- jusqu'à la totalité de son actif net en parts ou actions de FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.
- jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou fonds d'investissement eux-mêmes investis à plus de 10% en parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement ou en parts ou actions de fonds d'investissement de droit étranger ne respectant pas les critères fixés par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le FCP pourra investir dans des OPCVM, des FIA ou des fonds d'investissement, de droit français ou étrangers, gérés (en direct ou par délégation) ou conseillés, par une des entités du groupe Candriam.

➤ **Les instruments dérivés**

Afin de poursuivre l'objectif de gestion, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, français ou étrangers.

Le gérant pourra avoir recours, entre autres, aux instruments suivants : contrats à terme sur devises, options d'achat ou de vente sur indices actions ou produits de taux, contrats « futures », etc. Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

La somme des engagements nets résultant de ces opérations peut représenter jusqu'à 125% de son actif net.

En vue de couvrir le portefeuille, partiellement ou en totalité, le gérant pourra prendre des positions ayant recours aux instruments précédemment cités.

En vue de tendre à une couverture systématique et totale de l'exposition au risque de change des catégories de parts libellées en devises autres que la devise de référence du portefeuille du FCP, le gérant aura recours à des instruments financiers à terme. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts du FCP.

En vue d'exposer le portefeuille, en cohérence avec l'objectif de gestion, le gérant pourra avoir recours aux mêmes instruments à titre accessoire et en complément des stratégies utilisées par les OPCVM, les FIA et fonds d'investissement sous-jacents, sans qu'ils ne modifient significativement le niveau de risque ou l'orientation de gestion du portefeuille.

➤ **Instruments intégrant des dérivés**

Aucun en tant que tel mais les OPCVM, les FIA et fonds d'investissement dans lesquels le FCP investira sont susceptibles d'avoir recours à leur niveau à des instruments dérivés.

➤ **Les dépôts**

Occasionnellement, selon les liquidités disponibles et le calendrier probable de ses investissements, le FCP est susceptible de recourir à des dépôts, en lieu et place de placements dans des OPC monétaires, afin d'optimiser la gestion de ses liquidités.

➤ **Emprunts d'espèces**

10% maximum de l'actif, conformément à la réglementation, soit pour fournir une liquidité supplémentaire à l'occasion de rachats, soit pour faire face à des décalages de trésorerie à l'occasion de souscriptions.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Néant.

CHANGEMENTS INTERVENUS

1er juillet 2022

- Changement de société de Candriam à la société de gestion Myria Asset Management (Myria AM), avec la mise en place de la délégation à Candriam.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2022.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2022, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2022 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2022 : 1 035 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 619 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 415 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 820 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 214 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux/ montant TTC* maximum
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion	Actif net	Part C EUR : 1,50% Part F EUR : 1,80% Part K EUR : 0,80% Part I EUR : 1% Part M EUR : 0,1% Part I USD H : 1,00% Part F USD H: 1,80%
Frais indirects maximum :	Actif net	2% maximum en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents sur l'exercice. Cela n'inclut pas les éventuels frais indirects variables liés à la performance des OPC sous-jacents.
frais de gestion		
Commissions		
- Souscription :		

- Rachat :		Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents (1% maximum). Néant
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	5% TTC de la performance au-delà de celle de l'indicateur de référence qui se compose d'un high water mark et d'un hurdle (cf ci-dessous). Néant pour les parts I EUR, I USD H et M EUR

* La Société de Gestion n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds maître au titre de l'exercice clos au 30/12/2022 est de :

Part F USD FR0010501072 : 3,45%

Et se décompose comme suit :

- 1,80% de frais de gestion propres
- 1,63% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître
- 0,02% de rétrocessions

Part F EUR FR0000974412 : 3,45%

Et se décompose comme suit :

- 1,80% de frais de gestion propres
- 1,63% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître
- 0,02% de rétrocessions

Part M FR0010234914 : 1,75%

Et se décompose comme suit :

- 0,10% de frais de gestion propres
- 1,63% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître
- 0,02% de rétrocessions

Part C FR0010234898 : 3,15%

Et se décompose comme suit :

- 1,50% de frais de gestion propres
- 1,63% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître
- 0,02% de rétrocessions

Part I FR0011591056 : 2,65%

Et se décompose comme suit :

- 1,00% de frais de gestion propres
- 1,63% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître
- 0,02% de rétrocession

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Candriam sélectionne les intermédiaires pour les grandes classes d'instruments financiers (obligations, actions, produits dérivés), auprès desquels elle transmet des ordres pour exécution. Cette sélection s'effectue notamment sur base de la politique d'exécution de l'intermédiaire et ce dans le respect de la « Politique de sélection des intermédiaires financiers, auprès desquels Candriam transmet des ordres pour exécution pour le compte des OPC qu'elle gère ».

Les facteurs d'exécution pris en compte sont notamment : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

En application de la procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et des contreparties et sur base d'une demande émanant du gérant, le Comité Broker (« Broker Review ») de Candriam valide ou refuse toute demande de nouvel intermédiaire financier.

Ainsi, en application de cette politique, une liste par type d'instruments (actions, taux, monétaires, dérivés) des brokers autorisés et une liste des contreparties autorisées sont maintenues.

Par ailleurs, périodiquement, dans le cadre de la "Broker Review", est passée en revue la liste des brokers agréés afin de les évaluer selon plusieurs filtres et d'y apporter toute modification utile et nécessaire.

Par ailleurs la société de gestion ou le délégataire perçoit aucune commission en nature.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global du FCP est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition du FCP aux marchés pourra être porté autour de 110% de son actif net, pouvant temporairement dépasser ce seuil en cas de valorisation des marchés d'actions.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCES DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Rapport d'activité de l'OPCVM

« Candriam MM Long / Short Global »

LE RAPPORT DE GESTION **JANVIER 2022 - DECEMBRE 2022**

Le fonds Candriam MM Long Short Global est classé sous article 6 du règlement SFDR. Il n'intègre pas systématiquement les caractéristiques ESG dans son cadre de gestion. Néanmoins, les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement par la politique d'exclusion de Candriam qui exclut certaines activités controversées.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités.

Le 1er trimestre 2022 restera dans les livres d'histoire comme marquant la première invasion à grande échelle d'un pays européen par son voisin au cours du 21e siècle. En termes de performance, le début d'année a été difficile. Les marchés financiers ont dû intégrer le revirement de la Réserve Fédérale américaine pour lutter contre des niveaux d'inflation probablement pas aussi temporaires que prévu, une guerre en Europe impliquant l'une des plus grandes puissances militaires, et une crise énergétique. Les marchés du crédit, des obligations souveraines et des actions ont fortement chuté au premier trimestre, tandis que les matières premières et les actions des pays exportateurs de matières premières se sont relativement bien comportés au cours de la période.

Au cours du deuxième trimestre 2022, la forte inflation déclenchée par les mesures massives de relance monétaire et budgétaire a été renforcée par la hausse des prix de l'énergie. Les banques centrales sont restées déterminées à poursuivre les hausses de taux d'intérêt et à maintenir ceux-ci à un niveau plus élevé pour freiner la hausse des prix. Il est devenu évident pour les investisseurs que les conditions à laquelle les entreprises sont confrontées, associées à la perte du pouvoir d'achat des consommateurs, entraînerait rapidement une grave détérioration des fondamentaux. Les actions et les obligations ont, en conséquence, enregistré simultanément l'un des pires rendements trimestriels de leur histoire.

Au début du troisième trimestre 2022, les actions se sont redressées, en particulier les sociétés et les secteurs à plus longue durée grâce à la détente des taux à long terme jusqu'à la fin du mois de juillet. Les actions chinoises ont une fois de plus été désynchronisées par rapport aux autres grands indices boursiers. Elles ont chuté au cours du mois de juillet en raison des inquiétudes liées aux restrictions sanitaires supplémentaires et de leur impact sur l'économie chinoise. Malgré l'importante chute des actions depuis le début de l'année, la Fed a réaffirmé, lors de ses déclarations en août et en septembre, son engagement à maintenir des taux plus élevés jusqu'à ce que l'inflation soit maîtrisée. Les actions ont enregistré des performances médiocres, les investisseurs ayant réalisé que les prévisions de bénéfices des entreprises étaient probablement trop optimistes.

Durant le dernier trimestre, le rallye a continué du fait d'une saison de publications de résultats meilleure qu'attendu et d'une anticipation d'un ralentissement du rythme de hausse de taux suite à des signes de tassement de l'inflation. Ce rallye actions a causé quelques "short squeezes" parfois coûteux à nos gérants, les valeurs les plus vendues à découvert rebondissant fortement suite à la clôture de ces positions. En Chine, la réouverture brutale de l'économie a conduit à une forte hausse du marché, qui a bénéficié à la zone des marchés émergents en général. Au mois de décembre, le maintien du ton restrictif des banques centrales a à nouveau fait chuter les marchés en particulier aux USA.

Au final les marchés actions et obligations ont fortement baissé durant l'année 2022, qui a été marquée par de nombreux revirements de sentiment de marché et une forte sous-performance des mid caps et du secteur de la technologie. Dans ce contexte, les performances de nos fonds sous-jacents ont été très disparates. Les fonds market neutral ont pour la plupart généré des performances légèrement positives grâce à une bonne génération d'alpha côté short. Concernant les fonds flexibles, de nombreux gérants en portefeuille ont repositionné le portefeuille après le 1er trimestre vers un positionnement plus prudent. Ainsi, les expositions nettes et brutes des fonds sous-jacents ont diminué entre le 1er et le 2ème trimestre.

Les fonds orientés croissance ont en général affiché les moins bonnes performances du portefeuille, et les fonds investis en Chine ont également souffert. Nos fonds spécialisés dans les mid caps n'ont pas réussi à générer de performance positive, mais ont limité les pertes dans un contexte de forte sous-performance des small et mid caps.

Les meilleures contributions sont venues des fonds orientés Value ou sectoriels, notamment sur l'énergie. La transition énergétique et notamment le Inflation Reduction Act aux Etats-Unis offre de très belles opportunités aussi bien en long qu'en short. Nous avons introduit un nouveau fonds investissant sur ce thème.

SFDR

Candriam MM Long Short Global est classifié art.6 du Règlement SFDR.

Le fonds n'intègre pas systématiquement les caractéristiques ESG dans son cadre de gestion. Néanmoins, les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement par la politique d'exclusion de Candriam, qui exclut certaines activités controversées.

Alignement sur la taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 décembre 2022, le fonds a réalisé une performance de :

- part C EUR : -7,08%
- part M EUR : -5,76%
- part I EUR : -6,61%
- part F USD H : -5,95%
- Part F EUR : -7,35%

contre -0.02% % pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements de CANDRIAM MM LONG/SHORT GLOBAL M EUR

Achats		
Date	Nom	Montant en €
19/09/2022	LU0354091901/CANDRIAM MMEA IEURC	3 057 536.61
10/11/2022	LU0354091901/CANDRIAM MMEA IEURC	1 499 661.28
08/08/2022	KYG1319E1970/BLACKRCK EUROP H IE	1 498 548.33
30/09/2022	XFCS00X2NNZ5/SELIGMAN TECH SPEC	900 000.00
01/10/2022	XFCS00X3VWX2/SELIGMAN TECH B21022	900 000.00
21/09/2022	LU2090056115/FRANK K2 EL IPFH1C	899 395.16
11/11/2022	LU0354091901/CANDRIAM MMEA IEURC	750 845.04
28/09/2022	LU2367662330/LU MW ESG TP EURRF	725 040.76
10/08/2022	LU0354091901/CANDRIAM MMEA IEURC	599 064.25
31/10/2022	LU2552647294/GIM PS TEC LS A1022C	546 000.00
30/11/2022	LU2564024243/GIM TLS A112022EUR	471 000.00
30/09/2022	LU2539979315/GM TH LS A092022	354 200.00

Ventes		
Date	Nom	Montant en €
18/08/2022	LU0354091901/CANDRIAM MMEA IEURC	2 098 781.82
01/09/2022	KYG555452096/LANS EN DYN A NR E	2 014 164.67
14/12/2022	LU0354091901/CANDRIAM MMEA IEURC	1 809 389.60
03/11/2022	LU0354091901/CANDRIAM MMEA IEURC	1 501 344.00
05/05/2022	KYG1319E1061/BLACKROC EURP I/EUR	1 498 548.33
29/07/2022	KYG1319E1970/BLACKRCK EUROP H IE	1 498 548.33
01/09/2022	KYG207801476/ALPHAGEN VOLANTIS-E-	1 442 847.16
30/11/2022	XFCS00X2ENK6/KUVARI C 050319 REST	1 297 422.53
28/10/2022	KYG1319E1061/BLACKROC EURP I/EUR	1 219 861.97
15/11/2022	IE00BCBHZ754/INRIS R PA EUR I AC	1 001 304.75
30/09/2022	LU0354091901/CANDRIAM MMEA IEURC	1 000 329.60
14/11/2022	IE00BRCJDL54/MAGA SMALL UCITEUR	999 094.64
21/10/2022	XFCS00X2NNZ5/SELIGMAN TECH SPEC	900 000.00
17/11/2022	IE00BD3DX293/MAJEDIE AM TORTOISE-	819 551.53
01/08/2022	QS0008521187/YARAKA S.1 2004	785 287.24
23/11/2022	LU0354091901/CANDRIAM MMEA IEURC	751 125.82
09/11/2022	LU0532510137/MLIS ASIA EVENT BC	596 374.59
04/11/2022	LU1861219027/BR EM COM AB RT Z2 C	569 572.38
01/11/2022	QS0008521187/YARAKA S.1 2004	517 063.74
17/11/2022	IE00BG7PPR18/Strat Alp EUR-A-Acc	500 613.75
31/10/2022	XFCS00X2ENK6/KUVARI C 050319 REST	468 238.95
01/11/2022	KYG9116J1031/TT M/C EUROPE-A	398 749.10
30/09/2022	XFCS00X0N738/ALVENTO LS EQUITY F	324 508.72
18/11/2022	LU0496443705/PICT TR-MAND-HIEUR	310 492.00
30/11/2022	QS0008521187/YARAKA S.1 2004	289 052.83
30/11/2022	LU0354091901/CANDRIAM MMEA IEURC	250 459.20
30/11/2022	LU1725201203/SCH-CON T EQ-EEUR	248 808.00
09/11/2022	LU1725200817/SCH-CON T EQ-CHC	217 404.03

Rapport certifié du commissaire aux comptes



CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL
FONDS DE FONDS ALTERNATIF
Régulé par le Code monétaire et financier**

Société de gestion
MYRIA ASSET MANAGEMENT
32, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de fonds alternatif CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de fonds alternatif à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres de fonds d'investissement étrangers :

Les titres de fonds d'investissement étrangers en portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons pris connaissance des procédures de collecte des valeurs liquidatives définitives ou, le cas échéant, estimées provenant des administrateurs des fonds d'investissement détenus par votre OPC, utilisées pour la valorisation des fonds d'investissement étrangers et avons vérifié leur prise en compte dans la valorisation du portefeuille. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

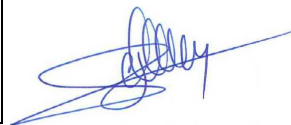
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.06.15 18:14:34 +0200



BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	21 721 968,22	56 793 293,07
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	21 721 968,22	56 793 293,07
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	14 050 404,21	21 961 694,15
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	4 976 457,00
Autres organismes non européens	7 671 564,01	29 855 141,92
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	3 648 355,27	8 874 128,43
Opérations de change à terme de devises	3 648 355,27	8 873 973,89
Autres	0,00	154,54
COMPTES FINANCIERS	82 119,08	328 326,88
Liquidités	82 119,08	328 326,88
TOTAL DE L'ACTIF	25 452 442,57	65 995 748,38

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	18 017 939,40	56 994 145,80
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4 263 944,48	748 449,45
Résultat de l'exercice (a,b)	-349 250,45	-848 991,91
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	21 932 633,43	56 893 603,34
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	3 519 809,14	9 005 161,78
Opérations de change à terme de devises	3 489 972,37	8 886 812,76
Autres	29 836,77	118 349,02
COMPTES FINANCIERS	0,00	96 983,26
Concours bancaires courants	0,00	96 983,26
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	25 452 442,57	65 995 748,38

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 923,35	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 923,35	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 632,11	3 617,42
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	6 632,11	3 617,42
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-3 708,76	-3 617,42
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	609 663,57	844 776,35
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-613 372,33	-848 393,77
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	264 121,88	-598,14
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-349 250,45	-848 991,91

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotations aux amortissements"

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux / Montant TTC* maximum
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Part C EUR : 1,50% Part F EUR : 1,80% Part K EUR : 0,80% Part I EUR : 1% Part M EUR : 0,1% Part I USD H : 1,00% Part F USD H : 1,80%
Frais indirects maximum : frais de gestion Commissions - Souscription : - Rachat :	Actif net	2% maximum en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents sur l'exercice. Cela n'inclut pas les éventuels frais indirects variables liés à la performance des OPC sous-jacents. Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents (1% maximum). Néant
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	5% TTC de la performance au-delà de celle de l'indicateur de référence qui se compose d'un high water mark et d'un hurdle (cf ci-dessous). Néant pour les parts I EUR, I USD H et M EUR

* La Société de Gestion n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes. Les frais de gestion seront directement comptabilisés et pris en compte dans le calcul de la VL. Sont pris en compte les frais du gestionnaire, les frais du dépositaire, les honoraires de commissaires aux comptes et les autres frais administratifs.

Pour chaque catégorie de parts, le Gestionnaire pourra prétendre à une commission de surperformance basée sur la surperformance de la valeur liquidative (VL) par rapport à l'indicateur de référence ci-après défini.

Part	Cap. / Dis	Devise	ISIN	Commission de surperformance	Taux de provisionnement	Taux de rendement minimal	Modèle appliqué
C EUR	EUR	FR0010234898	Oui	5%	€STR capitalisé, floored 0	HWM permanent	C EUR
F EUR	EUR	FR0000974412	Oui	5%	€STR capitalisé, floored 0	HWM permanent	F EUR
M EUR	EUR	FR0010234914	Néant	N/A	N/A	N/A	M EUR
I EUR	EUR	FR0011591056	Néant	N/A	N/A	N/A	I EUR
K EUR	EUR	FR0011591049	Oui	5%	€STR capitalisé, floored 0	HWM permanent	K EUR
I USD H	EUR	FR0010922500	Néant	N/A	N/A	N/A	I USD H

F USD H	EUR	FR0010501072	Oui	5%	FED capitalisé, floored 0	FUND	HWM permanent	F USD H
---------	-----	--------------	-----	----	------------------------------	------	---------------	---------

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence se compose des deux éléments suivants :

- Un high-water mark (HWM) qui correspond à un premier actif de référence basé sur la plus haute VL atteinte à la fin d'un exercice à partir du 31/12/2021.

Le HWM initial correspond à la VL du 31/12/2021. En cas d'activation ultérieure d'une nouvelle catégorie de parts ou de réactivation d'une catégorie de parts préexistante, la VL initiale de (re-)lancement de cette nouvelle part sera retenue comme HWM initial.

- Un hurdle qui correspond à un deuxième actif de référence déterminé en supposant un placement théorique des actifs au taux de rendement minimal, qui augmente des montants de souscriptions et diminue proportionnellement aux montants de rachats. Dans l'hypothèse où ce taux de rendement minimal est négatif, un taux de 0% est appliqué pour déterminer le hurdle.

L'application d'un HWM garantit que les investisseurs ne se verront pas facturer de commission de surperformance tant que la VL ne dépasse pas la plus haute VL atteinte à la fin d'un exercice social à partir du 31/12/2021.

Cette rémunération variable permet d'aligner les intérêts du Gestionnaire avec ceux des investisseurs, et d'être en lien avec le couple rendement-risque du FCP.

Méthodologie de calcul de la commission de surperformance

La VL de chaque catégorie de parts étant différente, le calcul des commissions de surperformance se fait de manière indépendante au niveau de chaque catégorie de parts et aboutit à des montants différents de commissions.

Le montant de la commission de surperformance est calculé à la même fréquence que le calcul de la VL .

La commission de surperformance est incluse dans le calcul de la VL.

Si la VL servant de base au calcul de la commission, à savoir la VL après commission de surperformance sur rachats mais hors commission de surperformance relative aux parts encore en circulation, est supérieure aux deux composants de l'Indicateur de Référence (HWM et Hurdle), une surperformance est constatée.

La plus petite de ces deux surperformances sert de base de calcul à la provision d'une commission de surperformance à concurrence du taux de provisionnement de cette surperformance tel que repris dans le tableau ci-dessus (le « Taux de provisionnement »).

En cas de sous-performance vis-à-vis de l'un des deux composants de l'Indicateur de Référence, une reprise de commission de surperformance est effectuée à concurrence du Taux de Provisionnement de cette sous-performance. La provision comptable de la commission de surperformance ne sera néanmoins jamais négative.

Lorsqu'un ajustement de dilution est appliqué à la VL, il est exclu du calcul de la commission de surperformance.

Dans l'hypothèse de catégories de parts donnant droit à distribution, les éventuelles distributions de dividendes n'ont pas d'impact sur la commission de surperformance de la catégorie de parts.

Pour chaque catégorie de parts libellée dans la devise du fonds, les commissions de surperformance sont calculées dans cette devise, alors que pour les catégories de parts libellées dans une autre devise, qu'elles soient couvertes ou non couvertes en change, les commissions de surperformance seront calculées dans la devise de la catégorie de parts.

Période de Référence

La période de référence correspond à la totalité de la durée de vie du fonds ou le cas échéant de la catégorie de parts.

La commission de surperformance est déterminée en général au titre de chaque période de 12 mois correspondant à l'exercice social.

Cristallisation

Toute commission de surperformance positive est cristallisée, c'est-à-dire est payable à la Société de Gestion :

- à la fin de chaque exercice social. Cependant en cas d'activation ou de ré-activation d'une part, la première cristallisation des commissions de surperformance concernant cette catégorie de parts ne pourra s'effectuer (hors rachats) qu'à la fin de l'exercice social suivant celui durant lequel la part a été (ré-)activée. ; ;
- lors de chaque rachat net constaté à chaque calcul de VL au prorata du nombre de parts rachetées. Dans ce cas, la provision de commission de surperformance sera diminuée du montant ainsi cristallisé ; lors de la clôture éventuelle d'une catégorie de parts au cours d'un exercice social.

De plus et conformément à la réglementation, une commission de surperformance pourra être cristallisée :

- en cas de fusion/liquidation du fonds / catégorie de parts en cours de période de référence ;
- en cas de changement de mécanisme de surperformance

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	56 893 603,34	54 904 310,09
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	244 805,93	2 809 085,50
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-31 338 632,06	-2 473 688,56
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 714 273,29	1 585 402,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 028 471,77	-163 140,04
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	95 523,73	254 142,57
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 079 058,79	-848 039,86
Frais de transactions	-1 223,60	0,00
Différences de change	800 961,97	428 796,61
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-10 755 776,28	1 245 127,64
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 196 880,04	13 952 656,32
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-13 952 656,32	-12 707 528,68
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-613 372,33	-848 393,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,28 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	21 932 633,43	56 893 603,34

(*) 31.12.2021: Régularisation HISPAS

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 119,08	0,37
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	82 119,08	0,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 792 783,57	8,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	880 117,76	4,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,21	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	2 583 563,63	11,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	880 117,76
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	2 768 237,51
TOTAL DES CRÉANCES		3 648 355,27
DETTES		
	Vente à terme de devise	2 583 424,69
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	906 547,68
	Frais de gestion fixe	29 836,77
TOTAL DES DETTES		3 519 809,14
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		128 546,13

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-648,195	-899 077,15
Solde net des souscriptions/rachats	-648,195	-899 077,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	326,495	
Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	281,852	197 604,17
Parts rachetées durant l'exercice	-17 926,046	-12 615 667,13
Solde net des souscriptions/rachats	-17 644,194	-12 418 062,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	23 445,273	
Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	779,070	
Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	36,000	47 201,76
Parts rachetées durant l'exercice	-5 163,013	-6 280 465,40
Solde net des souscriptions/rachats	-5 127,013	-6 233 263,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 902,346	
Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-9 307,791	-11 436 668,96
Solde net des souscriptions/rachats	-9 307,791	-11 436 668,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-55,000	-106 753,42
Solde net des souscriptions/rachats	-55,000	-106 753,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	730,080	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 251,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-140,78
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	446 930,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-3 577,73
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 770,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-12,24
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	91 931,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-1 295,84

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	46 194,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-1 491,18
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 451,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-197,80

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-349 250,45	-848 991,91
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-349 250,45	-848 991,91

	30/12/2022	31/12/2021
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-6 856,85	-24 035,51
Total	-6 856,85	-24 035,51

	30/12/2022	31/12/2021
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-302 454,89	-597 964,16
Total	-302 454,89	-597 964,16

	30/12/2022	31/12/2021
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 789,25	-1 809,94
Total	-1 789,25	-1 809,94

	30/12/2022	31/12/2021
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-36 488,54	-106 167,18
Total	-36 488,54	-106 167,18

	30/12/2022	31/12/2021
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-117 286,03
Total	0,00	-117 286,03

	30/12/2022	31/12/2021
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 660,92	-1 729,09
Total	-1 660,92	-1 729,09

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 263 944,48	748 449,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 263 944,48	748 449,45

	30/12/2022	31/12/2021
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	86 390,29	18 803,55
Total	86 390,29	18 803,55

	30/12/2022	31/12/2021
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 180 323,05	408 356,77
Total	3 180 323,05	408 356,77

	30/12/2022	31/12/2021
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	37 230,34	5 142,08
Total	37 230,34	5 142,08

	30/12/2022	31/12/2021
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	686 322,37	136 963,85
Total	686 322,37	136 963,85

	30/12/2022	31/12/2021
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	0,01	158 277,65
Total	0,01	158 277,65

	30/12/2022	31/12/2021
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	273 678,42	20 905,55
Total	273 678,42	20 905,55

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	55 332 972,27	51 055 662,90	54 904 310,09	56 893 603,34	21 932 633,43
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR en EUR					
Actif net	1 180 589,64	351 706,64	176 387,12	1 434 143,48	446 409,53
Nombre de titres	994,161	276,610	123,298	974,690	326,495
Valeur liquidative unitaire	1 187,52	1 271,48	1 430,57	1 471,38	1 367,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	40,90	27,35	47,61	19,29	264,59
Capitalisation unitaire sur résultat	-18,81	-19,67	-28,06	-24,65	-21,00
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR en EUR					
Actif net	35 256 385,47	30 336 080,23	31 712 200,68	31 048 401,51	16 413 137,04
Nombre de titres	57 344,439	46 212,622	43 059,200	41 089,467	23 445,273
Valeur liquidative unitaire	614,81	656,44	736,47	755,62	700,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	21,24	14,14	25,99	9,93	135,64
Capitalisation unitaire sur résultat	-11,84	-11,87	-16,40	-14,55	-12,90
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD en USD					
Actif net en USD	154 145,56	168 771,24	106 058,90	109 647,91	103 119,32
Nombre de titres	1 421,231	1 421,231	779,070	779,070	779,070
Valeur liquidative unitaire en USD	108,45	118,75	136,13	140,74	132,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	10,50	7,08	-4,76	6,60	47,78
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	-1,72	-2,25	-2,09	-2,32	-2,29
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR en EUR					
Actif net	7 865 880,54	8 471 491,65	9 636 135,38	10 527 809,57	3 553 932,12
Nombre de titres	7 608,983	7 608,983	7 608,983	8 029,359	2 902,346
Valeur liquidative unitaire	1 033,76	1 113,35	1 266,41	1 311,16	1 224,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	35,47	23,89	44,31	17,05	236,47
Capitalisation unitaire sur résultat	-10,88	-10,67	-11,76	-13,22	-12,57

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR en EUR					
Actif net	9 640 098,23	10 380 271,73	11 743 029,66	12 163 545,07	0,00
Nombre de titres	9 326,147	9 319,056	9 307,791	9 307,791	0,00
Valeur liquidative unitaire	1 033,66	1 113,87	1 261,63	1 306,81	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	35,37	23,91	44,30	17,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,70	-10,38	-16,89	-12,60	0,00
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR en EUR					
Actif net	1 255 167,32	1 365 751,39	1 549 875,95	1 623 284,51	1 422 533,22
Nombre de titres	791,014	792,014	783,080	785,080	730,080
Valeur liquidative unitaire	1 586,78	1 724,40	1 979,20	2 067,66	1 948,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	54,01	36,88	68,93	26,62	374,86
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,64	-1,50	-1,96	-2,20	-2,27

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
IRLANDE				
Alpine Merger Arbitrage Fund A EUR Acc	EUR	12 554,801	1 345 749,12	6,14
MAGA SMALLER COS UCITS FD-EU	EUR	9 381,53	1 471 774,43	6,71
MAJEDIE AM TORTOISE-Z-HDG-EUR	EUR	1 150 463,3101	1 467 531,00	6,69
R PARUS FD I EUR HEDGED	EUR	10 672,008	1 559 607,25	7,11
TOTAL IRLANDE			5 844 661,80	26,65
LUXEMBOURG				
BLACKROCK STRATEGIC FUNDS SICAV BLACKROCK EMERGING COMPANIES	EUR	10 775	1 130 944,00	5,15
FRANKLIN K2 ELECTRON GLOBAL UCITS FUND I PF H1 CAP	EUR	60 483,871	905 443,55	4,13
GIM PFT TECH LS A092022EUR	EUR	3 542	336 029,54	1,53
GIM PORTFOLIO STRATEGIES FUNDS SICAV TECHNOLOGY LONG-SHORT F	EUR	4 710	463 699,50	2,12
GIM PSF-TECHNOLOGY LONG SHORT FUND A 10 2022 CAP	EUR	5 460	516 352,20	2,35
LUMYN MW ESG TOP UCITS EURFA	EUR	11 096,2039	1 226 695,33	5,59
MERRIL LYNCH INVEST.SOLUTIONS ASIA EVENT DRIVEN CL.B C.	EUR	9 523,37	1 406 030,35	6,41
Pictet TR - Mandarin HI EUR	EUR	6 935,399	965 476,89	4,40
SCHRODER GAIA CONT T EQ-EEUR	EUR	11 866,04	1 255 071,05	5,73
TOTAL LUXEMBOURG			8 205 742,41	37,41
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			14 050 404,21	64,06
Autres organismes non européens				
ILES CAIMANS				
ALVENTO LS EQUITY FD LTD LFEURR 1	EUR	1 140	1 492 474,85	6,80
BLACKROCK EUROPEAN HDGE FD -I- EUR	EUR	4 458	1 847 974,74	8,43
HONEYCOMB OFFSHORE A 13 No NI	USD	674	371 322,03	1,69
SELIGMAN TECH SPECT B2 10 22	EUR	9 000	987 894,59	4,51
TT M/C EUROPE-A	EUR	2 751,0003	1 550 436,26	7,07
YARAKA FUND -A- USD S.1 2004	USD	159	1 421 461,54	6,48
TOTAL ILES CAIMANS			7 671 564,01	34,98
TOTAL Autres organismes non européens			7 671 564,01	34,98
TOTAL Organismes de placement collectif			21 721 968,22	99,04
Créances			3 648 355,27	16,63
Dettes			-3 519 809,14	-16,04
Comptes financiers			82 119,08	0,37
Actif net			21 932 633,43	100,00

Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR	EUR	2 902,346	1 224,50
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR	EUR	23 445,273	700,06
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR	EUR	326,495	1 367,27
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR	EUR	730,080	1 948,46
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD	USD	779,070	132,36